



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT  
OU D'UN CABINET CHARGE DE LA CONCEPTION DE PARCOURS METIERS ET  
DES MODULES DE CERTIFICATION FINANCIERE CISI DANS LA ZONE UEMOA**

## I. Contexte

Le bon fonctionnement du marché monétaire et financier régional (le marché régional des capitaux) implique que les acteurs disposent de connaissances et compétences nécessaires pour assurer le respect des règles d'investissement, la sécurité de l'épargne publique ainsi que la promotion de l'innovation financière.

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions notamment sur le volet visant le développement du Marché des Titres Publics de la Zone UMOA, l'Agence UMOA-Titres a mis en place un système de certification des acteurs du marché, *CISI-UMOA*, à l'instar de la pratique en vigueur au niveau international.

La certification vise d'une part à créer un cadre favorable pour l'amélioration du niveau des compétences des acteurs ; et d'autre part, à fournir un étalon pour ces connaissances dans le but de dégager un consensus autour d'un référentiel de savoir-faire pour ces nouveaux métiers liés aux titres publics, à la gestion de l'épargne collective et aux marchés financiers en général.

Le programme de certification a été mis en place avec le *Chartered Institute for Securities & Investment (CISI)*. Ce dernier est un organisme professionnel leader dans la conception et la mise en œuvre de programmes de certification en ligne pour les acteurs des marchés financiers, des investissements, de la gestion de fortune et de la planification financière.

Ce programme est, à ce stade, composé de deux modules séquencés, commençant par un module initial (niveau 1) sur les « Fondamentaux des Services Financiers », suivi par un module plus avancé (niveau 2) sur les « Marchés obligataires ».

Afin de répondre adéquatement aux besoins actuels et à venir du marché financier régional, il est ainsi attendu d'avoir une contribution active de l'ensemble des parties prenantes du marché pour que le programme soit enrichi d'une gamme de parcours métiers répondant aux besoins en renforcement des capacités et de certification financière de ses acteurs. C'est pour cette raison qu'un Comité de Pilotage composé des acteurs du monde de l'enseignement, des représentants des associations professionnelles du marché financier régional, de la BCEAO, de l'Agence UMOA-Titres et du CISI a été mis en place afin **d'orienter le développement des parcours métiers en rapport avec les besoins du marché financier régional et définir le contenu des prochains modules à mettre en place.**

Au vu de l'importance de ce projet il est apparu nécessaire de recourir aux services d'un consultant (cabinet ou individuel) pour appuyer le Comité de Pilotage du programme de certification CISI-UMOA dans la réalisation de ce projet.



## II. OBJECTIFS, RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

### II.1. Objectifs de la mission

L'objectif principal de cette mission consiste à collecter auprès des personnes ressources y compris les membres du Comité de Pilotage, des informations pertinentes en termes de besoins pour l'élaboration de la cartographie des parcours métiers à long terme et la mise en place de modules supplémentaires dans le cadre du programme de certification CISI-UMOA.

Il s'agira principalement :

- de recueillir les besoins identifiés auprès des acteurs de l'écosystème du marché financier régional ;
- d'établir les lignes directrices du programme de certification CISI-UMOA ;
- d'élaborer la cartographie des différents parcours métiers à long terme du programme de certification CISI-UMOA ;
- d'identifier et analyser la pertinence des modules supplémentaires, notamment proposés par les membres du Comité de Pilotage ;
- d'établir la priorisation de la mise en place de modules additionnels ;
- d'élaborer, de concert avec les acteurs et le CISI, les syllabus des modules prioritaires ;
- de piloter la conception de deux modules prioritaires.

### II.2. Résultats attendus

Il est attendu du consultant de :

- fournir une synthèse des expressions de besoins collectés dans le cadre des échanges avec les personnes ressources et le Comité de Pilotage et déterminer les domaines fonctionnels qui pourraient faire l'objet d'une certification ;
- Fournir la matrice des parcours métiers identifiés avec l'appui du Comité de Pilotage (objectifs, cibles, secteurs d'activité, fonctions visées ; séquençage, éventuelles passerelles, etc..) ;
- Fournir la liste des modules identifiés prenant en compte ceux proposés par l'ensemble des membres du Comité de Pilotage ;
- Fournir la priorisation de la mise en œuvre des modules ;
- Piloter la conception des deux modules prioritaires ;
- Proposer un barème tarifaire pour les deux modules prioritaires.

Une illustration de parcours métiers générique du CISI figure en annexe 3 à titre d'exemple.

L'annexe 4 fournit également une illustration de domaines métiers.



### II.3. Livrables

Au cours de la mission, le consultant fournira les livrables suivants :

- un chronogramme d'exécution de la mission ;
- une synthèse des expressions de besoins collectées ;
- une cartographie des parcours métiers, les modules y afférents, leurs cibles, leurs objectifs, leurs descriptions détaillées, etc... ;
- une priorisation de la mise en œuvre des modules ;
- un barème tarifaire pour les deux modules prioritaires ;
- un rapport mensuel sur l'état d'avancement du projet incluant le cas échéant les recommandations appropriées ;
- un rapport de fin d'exécution du projet.

Ces livrables seront transmis au Comité de Pilotage et feront ensuite l'objet de rencontres avec le consultant qui en fera la présentation. Les amendements et orientations formulés au cours de ces rencontres, seront pris en compte par le consultant pour la finalisation des livrables.

### III. PROFIL DU CONSULTANT

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour l'exécution des services. Ils doivent également fournir les preuves (brochures, références, etc.) concernant l'exécution des contrats similaires et leurs expériences dans les conditions semblables, faire preuve de professionnalisme et être force de propositions.

Pour ce faire, le consultant doit justifier de :

- une expertise métier dans le domaine de la finance de marché ;
- une bonne connaissance de la finance de marché, du marché régional des capitaux, des produits financiers et des valeurs mobilières de la zone UMOA ;
- une expérience en rédaction de contenus de cours ;
- une maîtrise des techniques de rédaction pédagogique ;
- une expérience en matière de formation ;
- une bonne capacité rédactionnelle ;
- au moins cinq (5) années d'expérience dans l'exécution des missions similaires et avoir également accumulé ou justifié d'au moins trois (3) références pertinentes dans les prestations d'envergure internationale dans le domaine de la formation et de la pédagogie ;

#### IV. DUREE DE LA MISSION

La mission s'étend sur la durée du projet. Celle-ci est estimée à six (06) mois, à ce jour.

#### V. MODALITE DE PRESENTATION DE LA PROPOSITION

##### V.1. Présentation de la proposition

La proposition sera présentée en version papier comprenant la proposition technique ainsi que la présentation du cabinet en trois (3) exemplaires et l'offre financière en un (1) exemplaire, sous plis fermés et scellés. **Les propositions techniques et financières seront placées dans des enveloppes différentes portant chacune le titre correspondant.**

Une enveloppe comportant les deux (02) offres portera les mentions suivantes :

Au coin supérieur gauche :

**CONCEPTION DES MODULES DE CERTIFICATION FINANCIERE  
DANS LA ZONE UEMOA**

Au centre :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'AGENCE UMOA-Titres  
BCEAO-AGENCE PRINCIPALE DE DAKAR  
BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE  
5<sup>ème</sup> ETAGE BUREAU 528  
BP : 4709 DAKAR - RP - SENEGAL**

##### V.2. Proposition technique

Le Consultant devra fournir les informations ci-après :

- une lettre de soumission de la proposition technique conformément au modèle obligatoire en annexe 1 ;
- une note claire et précise faisant état d'une bonne compréhension des termes de référence et présentant la méthodologie à utiliser pour la réalisation de la prestation ;
- un chronogramme d'exécution de la mission ;
- une liste d'actions réalisées dans le cadre de missions analogues ;
- le ou les curriculum vitae des personnes qui interviendront dans la mission (diplômes, expériences professionnelles, fonctions occupées au sein de la structure si salarié, ancienneté et éventuelles distinctions reçues). Ces références seront constituées par





une description détaillée des interventions similaires, ainsi que du nom des clients qui en ont bénéficié ;

- la ventilation des tâches entre les acteurs clés notamment en termes d'homme/jour ;
- les qualifications et expériences « intuiti personae » des experts dédiés à la mission (préciser la composition de l'équipe en indiquant le poste affecté à chacun d'eux, à savoir le Chef de mission et les autres experts dont le nombre doit être fixé. Par ailleurs, pour chaque membre de l'équipe, fournir les qualifications et expériences) ;
- les attestations de bonne fin d'exécution de missions ;
- tout document complémentaire jugé utile qui pourrait être ajouté à l'offre.

### V.3. Proposition financière

L'offre financière devra présenter de manière distincte :

- la lettre de soumission de la proposition financière conformément au modèle obligatoire en annexe 2 ;
- les honoraires ;
- les frais de déplacement ;
- les frais de logistique si nécessaire (secrétariat, télécommunication, etc.).

Toute prestation proposée par le soumissionnaire dans sa proposition et pour laquelle aucun prix n'est fourni, sera considérée comme incluse dans la proposition principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire. Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

La proposition financière, prenant en compte **chaque étape de la mission**, doit parvenir à l'AUT **sous pli fermé. Elle doit être séparée de l'offre technique comme indiqué plus haut** et être exprimée en francs CFA hors taxes. Elle devra inclure tous les frais nécessaires à la bonne conduite de la mission. La langue de travail pour cet appel d'offres est le français. Toute offre formulée dans une langue autre que le français ne sera pas recevable. Les prix seront fermes et non révisables. En cas de contradiction entre les montants en lettres et les montants en chiffres, les premiers feront foi. En cas de conflit entre le montant inscrit sur la lettre de soumission de la proposition financière et celui des devis assujettis, le montant de la lettre de soumission fera foi.

### V.4. Groupement de consultants

En cas de groupement, les consultants concernés doivent présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties. Ce document doit en outre indiquer le chef de file dudit groupement. Dans le cadre du présent appel à concurrence, seuls les groupements solidaires sont autorisés.

## V.5. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de l'AUT. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

## V.6. Variantes

Les variantes ne seront pas acceptées dans le cadre du présent marché.

## VI. EVALUATION DES OFFRES

L'AUT se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres sera conduite en deux (2) phases :

- l'analyse des propositions techniques ;
- l'analyse des propositions financières.

Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées au soumissionnaire attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des soumissions, le commanditaire se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires vis-à-vis de l'administration fiscale et de la sécurité sociale ainsi que de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en vigueur dans l'Union. Dans un premier temps, seules les propositions techniques seront ouvertes et examinées au regard des exigences définies dans les termes de référence. Ensuite, les propositions financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont atteint le score minimal de 70 points sur 100 seront ouvertes et analysées. Enfin, une synthèse des notes techniques et financières sera faite pour retenir le soumissionnaire le mieux disant.

### VI.1. Évaluation des propositions techniques

L'évaluation technique s'appuiera sur les critères suivants :

#### 1. la capacité organisationnelle et l'expérience du Consultant pour la mission (40 points) :

- la présentation de l'offre ;
- le nombre d'années d'expérience et les références pertinentes ;
- le nombre de dossiers similaires traités (instituts de formations, Institutions financières, compagnies d'assurances, États membres de l'Union).



## 2. l'approche méthodologique et le plan de travail (35 points) :

- les dispositions envisagées pour la réalisation de la mission ;
- la compréhension de la mission, de la problématique et des objectifs visés ;
- le chronogramme d'intervention ;

## 3. les qualifications et compétences des intervenants (25 points) :

- la référence du ou des intervenants : qualifications, diplômes ou expériences professionnelles, fonctions et statuts au sein de la structure (employé à temps plein, contractuel ou consultant) ;
- la composition et la cohérence de l'équipe dédiée à l'exécution de la mission ;
- la ventilation des tâches.

Seules les propositions techniques qui auront totalisé un minimum de 70 sur 100 points seront qualifiées pour l'évaluation financière. Au cas où aucun des consultants en lice n'a obtenu le score minimal de qualification ci-dessus indiqué, l'AUT se réserve le droit d'inviter à des négociations le soumissionnaire qui aurait réuni la note technique la plus élevée.

### VI.2. Évaluation des offres financières

Les offres financières seront notées sur un total de 100 points. Seules les propositions financières relatives aux propositions techniques qualifiées seront ouvertes. Après la vérification de la régularité, les coûts ajustés feront l'objet de notation. L'offre la moins disante obtiendra la note maximale de 100 points. Les autres propositions qualifiées auront une note financière (NF) calculée sur la base de la formule suivante :

$$NF = (PO/P) \times 100$$

Avec : PO = Prix de l'offre la moins disante retenue  
P = Prix proposé par le soumissionnaire considéré

### VI.3. Notation totale

La note totale de chaque offre retenue sera calculée en additionnant :

- 80% des points obtenus pour la proposition technique ;
- 20% des points obtenus pour la proposition financière.

Les soumissionnaires seront classés par ordre décroissant de la note totale. Le Consultant retenu sera celui qui aura obtenu la note totale la plus élevée. Toutefois, avant l'attribution du contrat, des



négociations techniques et financières seront menées avec ce dernier en vue de parvenir à un accord sur tous les points. En cas d'échec des négociations, l'AUT se réserve le droit d'engager des négociations avec le soumissionnaire classé deuxième. Le délai de négociation ne devrait pas excéder un (1) mois à compter de la date de notification provisoire au soumissionnaire, sauf accord préalable écrit de l'AUT.

## **VII. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **VII.1. Date et lieu de dépôt des offres**

Les offres devront parvenir au Siège de l'Agence UMOA-Titres le **02/02/2021 à 16H (heure de Dakar) au plus tard, délai de rigueur**, à l'adresse ci-après :

**AGENCE UMOA-Titres  
BCEAO-AGENCE PRINCIPALE DE DAKAR  
5<sup>ème</sup> ETAGE BUREAU 528  
BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE  
BP 4709 DAKAR – SENEGAL**

**Les offres transmises dans les délais requis notamment par la poste, DHL (ou équivalent), ou Chronopost seront acceptées, le cachet de l'expéditeur faisant foi. Toutefois, aucune offre soumise par messagerie électronique ne sera acceptée.**

### **VII.2. Notification du résultat de l'analyse de l'offre**

Le soumissionnaire retenu sera informé avant l'expiration de la période de validité de son offre. Les termes de la collaboration avec le soumissionnaire retenu seront régis par un contrat de prestation de services. Après l'attribution du marché, les autres soumissionnaires seront informés de l'issue de l'évaluation, par écrit, au soin du commanditaire.

En début de la mission, un chronogramme sera élaboré en collaboration avec l'attributaire du marché. En cas de dérapage excessif de ce chronogramme imputable à l'attributaire, l'UT peut mettre en défaillance l'attributaire. Par conséquent, le soumissionnaire classé en 2ème position sera le nouvel attributaire du marché.

### **VII.3. Informations complémentaires**

Les demandes d'informations complémentaires doivent parvenir à l'AUT au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, sous peine de rejet, à la discrétion du commanditaire. L'Agence se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue

hors délai. Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique à l'adresse suivante: **E-mail** : [administration@umoatitres.org](mailto:administration@umoatitres.org)

## VIII. CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de la mission, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le consultant est tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par l'AUT ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de sa mission ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter les obligations mises à sa charge. En conséquence, même après la cessation du contrat, le consultant ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de l'AUT ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit (le consultant répond entièrement des manquements en la matière) ;
- restituer, sans délai à l'AUT, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date d'approbation du rapport final, les documents, statistiques, rapports, données et autres informations qu'elle juge confidentiels.



## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Formulaire de soumission de la proposition technique

(Indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'AGENCE UMOA-Titres**

Objet : Termes de référence pour l'étude sur la conception des modules de certification financière dans la zone UEMOA

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une proposition technique pour la réalisation d'une étude sur la conception des modules de certification financière dans la zone UEMOA

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

**ANNEXE 2 : Formulaire de soumission de la proposition financière**

(Indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'AGENCE UMOA-Titres**

Objet : Termes de référence pour l'étude sur la conception des modules de certification financière dans la zone UEMOA.

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la réalisation d'une étude sur la conception des modules de certification financière dans la zone UEMOA pour un montant de .....FCFA HT/HD.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

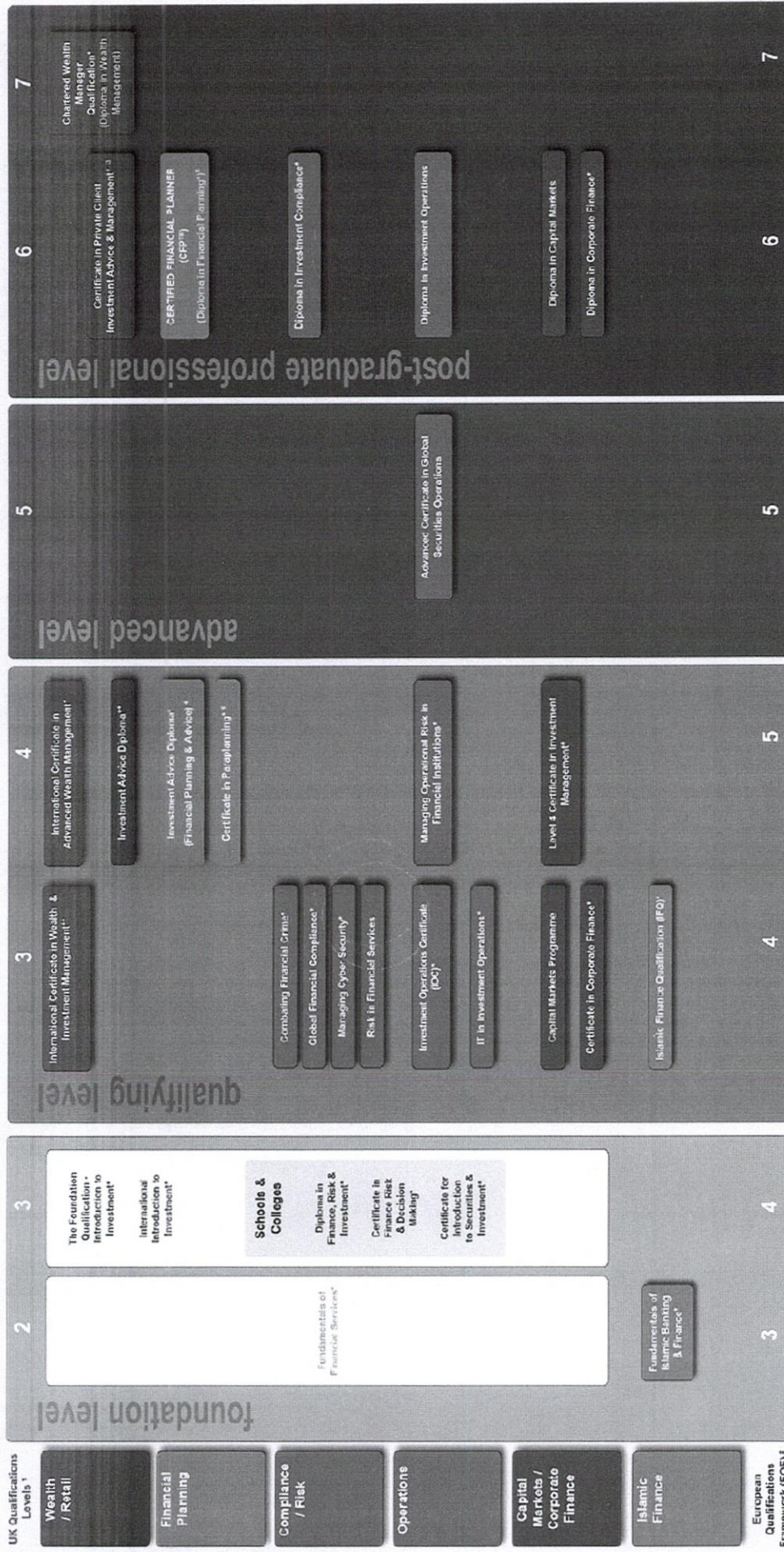
Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

-----



ANNEXE 3 : Illustration des parcours métiers du CISI



Bld. Général De Gaulle  
 BP : 4709 Dakar RP – Sénégal  
 Tél. : +221 33 849 28 28  
 E-mail: [agenceumoatitres@umoatitres.org](mailto:agenceumoatitres@umoatitres.org)  
 Site web: [www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

**ANNEXE 4 : Exemples de thématiques**

- Marché des capitaux de l'UEMOA
- Gestion de la liquidité
- Trading des titres à revenu fixe
- La réglementation des marchés financiers
- Le marché Obligataire
- Le marché actions
- La gestion de trésorerie et l'ALM
- La gestion des risques
- La distribution des titres